

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS348

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 26

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« et à la formation initiale des sages-femmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale.